

19 nov 2004 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 19 novembre 2004](#)

Fixation du contingent de l'armée

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi fixant le contingent de l'armée pour l'année 2005.

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi fixant le contingent de l'armée pour l'année 2005.

Le contingent de l'armée exprime le nombre maximum de militaires qui peuvent être simultanément sous les armes un même jour de l'année. Le nombre pour 2005 est limité à 42.042 militaires.

Traditionnellement, ce nombre était atteint en octobre lorsque la Défense organise le plus de recrutement. Mais à la suite du Plan directeur de la Défense (*), le rythme de la décroissance des effectifs militaires s'est accéléré. Le maximum est dorénavant atteint en janvier. (*) de décembre 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe